

Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014BE16RFOP003
Intitulé	Programme opérationnel FEDER Wallonie-2020.eu
Version	2017.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	4
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	4
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	7
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	7
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3c	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 6g.....	21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1a	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1b	27
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 6e	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4b	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c	40
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e	43
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4g	45
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 4e	47
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6e	49
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 10a	51
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7	53
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	54
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	55
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	57
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	57
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	58
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	67
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)	69
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	70
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	71
6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	72
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	74
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	75

9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	216
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	218
10.1. Grands projets	218
10.2. Plans d'action communs	221
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	224
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	224
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	224
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	224
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	225
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	225
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	226
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	226
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	226
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	227
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	228
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	228
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	228
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	228
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	228
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	229
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	229
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	230
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	231
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	232
Documents	233
Résultats de la dernière validation	234

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Pour la programmation FEDER en Wallonie, l'année 2017 a permis de finaliser la sélection de la plupart des projets publics retenus au terme des 1er et 2ème appels, d'en lancer un 3ème, mais aussi de clôturer la constitution effective de tous les instruments financiers du programme. A côté, elle s'est également démarquée par une première série de réalisations concrètes, tant au niveau des projets publics que des dispositifs directement destinés aux entreprises.

PROJETS PUBLICS

Pour rappel, le PO FEDER « Wallonie-2020.EU » s'articule autour de 27 mesures dont 20 sont destinées à des projets dits « publics », sélectionnés dans le cadre d'appels à projets et mis en œuvre par des bénéficiaires publics (ou assimilés).

1. Sélection

Au terme des 2 premiers appels (lancés en 2014 et fin 2015), 514 projets publics avaient été sélectionnés par le Gouvernement wallon, stratégiquement regroupés pour raisons thématiques ou territoriales au sein de 96 portefeuilles. Au 31 décembre 2017, **461 d'entre eux (82 portefeuilles)** ont fait l'objet d'une approbation formelle par le Gouvernement wallon, contre 299 projets (61 portefeuilles) au 31 décembre de l'année précédente. Pour rappel, cette approbation formelle vient clôturer un important travail de finalisation, qui débute après la première décision du Gouvernement wallon et qui vise à s'assurer de la conformité des projets sélectionnés avec la réglementation applicable et les recommandations formulées lors de la phase d'analyse.

S'y ajouteront, les projets qui ont été sélectionnés à la suite du **3ème appel** lancé en février 2017. Ce dernier a uniquement porté sur la mesure 2.3.3, intitulée « *Aide à la mise en place de hubs créatifs dans les villes universitaires et les villes de plus de 50.000 habitants* ». A sa clôture le 29 mars 2017, 13 projets répartis au sein de 7 portefeuilles avaient été déposés, sollicitant 9.529.909,52 € sur une enveloppe disponible de 4.426.845 €. Le processus de sélection qui s'en est suivi (identique à celui appliqué lors des deux premiers appels) a débuté par une première phase d'analyse qui s'est finalisée en mai 2017. Elle a été réalisée par l'administration fonctionnelle compétente (DGO6-Direction de la politique économique), chargée d'émettre un avis technique, et par le Département de la Coordination des fonds structurels (DCFS), dont l'analyse s'est focalisée sur des aspects d'éligibilité. Le 20 juin 2017, les membres de la Task force se sont ensuite réunis, finalisant leur travail par des recommandations à l'attention du Gouvernement wallon qui, le 29 juin 2017, sélectionnait 7 projets (6 portefeuilles), représentant un montant total de 4.230.772 €. Ces projets sont principalement localisés en zone Transition, un seul concernant le Brabant wallon (1.790.245 €). Au 31 décembre 2017, le travail de finalisation préalable à l'approbation formelle par le Gouvernement était en cours.

2. Etat d'avancement financier

Au 31 décembre 2017, **85.9 %** de l'allocation financière totale des mesures « projets publics » du programme (1.132.484.333 €) était couverte, avec un montant total décidé de 973.378.637 €.

3. Résultats et réalisations

Pour les résultats et réalisations clés des mesures projets publics, par axe, il est renvoyé au point 3.1.

4. Focus Spécialisation intelligente (SI) - axe 2

En zone « Transition », 199 projets publics couvrent les 6 thématiques de la SI (cf. p. 287-288, RAMO 2016) pour un montant total décidé de 209.272.543 €. Les plus couvertes sont :

- les processus industriels et nouveaux matériaux (42,71% des projets)
- les technologies digitales (26,63%)
- la santé et l'alimentation (14%)
- la créativité (13%)

S'y ajoutent 24 projets soutenus par un des instruments financiers (2.3.1) (les 2 thématiques les plus couvertes sont celles des technologies digitales (41,6%) et de la santé et l'alimentation (29,1%)) ainsi que 16 projets de recherche conjointe (la thématique la plus couverte étant celle relative aux processus industriels et aux nouveaux matériaux (87,9%).

En zone « Plus Développée », 22 projets publics couvrent 4 des thématiques pour un montant total décidé de 15.559.262 €. Les plus couvertes sont :

- les processus industriels et nouveaux matériaux (64%)
- les technologies digitales (27%)

S'y ajoutent 2 projets de recherche portés par des entreprises (deux thématiques couvertes : technologies digitales (62,2%) et processus industriels & nouveaux matériaux (37,8%)).

AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour rappel, les dispositifs destinés directement aux entreprises relèvent des axes 1, 2 et 4 du programme. On retrouve dorénavant 8 dispositifs d'aides directes aux entreprises dont 3 sont mis en œuvre au travers de 10 instruments financiers (9 sélectionnés fin 2015, 1 sélectionné courant 2017). Les informations utiles sont disponibles sur le portail EN MIEUX (<http://www.enmieux.be/aides>). A noter que le 10ème instrument a fait l'objet d'une campagne de communication en novembre 2017, les premières réalisations à mettre à son actif sont donc prévues dans le courant de l'année 2018.

1. Etat d'avancement financier

Au 31 décembre 2017, **68,7 %** de l'allocation financière totale des dispositifs directement destinés entreprises du programme (537.532.932 €) était couverte, avec un montant total décidé de 369.195.719 €.

2. Résultats et réalisations

Concernant les aides directes aux entreprises, 289 d'entre elles bénéficient de subventions dans le cadre de leurs projets d'investissement (54 entreprises) ou de recherche (235 entreprises). On peut relever que les projets d'investissement des 54 entreprises soutenues dans l'axe 1 s'élèvent à 214,17 millions € et tablent sur une création minimale de 650 ETP.

Quant aux 9 instruments financiers actifs, ils ont déjà permis de soutenir 461 PME (dont 243 nouvellement créées) sur l'ensemble du territoire wallon, au travers de 471 engagements (participation en capital, prêt ou micro-prêt) partiellement ou totalement libérés au 31 décembre 2017. Financièrement, cela représente 36.002.578,72 € déjà libérés. Parmi les 461 PME soutenues, notons une hausse de l'emploi de 444,24 en équivalents temps plein (ETP).

Concernant plus particulièrement les tableaux 3A, nous rappelons qu'il s'avère que certains objectifs ont été sur ou sous-estimés. Lorsque tous les projets publics auront été approuvés par le Gouvernement wallon et que les dispositifs destinés aux entreprises seront pleinement opérationnels, un travail de ré-évaluation de ces objectifs devra être opéré.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	ECONOMIE 2020	<p>L'axe 1 soutient la compétitivité et le développement des PME wallonnes dans une dynamique de croissance, de créativité et d'innovation au travers de projets publics, de projets portés par des PME et d'instruments financiers.</p> <p>Au 31.12.2017, on comptabilise 90 projets publics (26 portefeuilles) approuvés par le Gouvernement wallon. En termes de réalisations, 5 infrastructures d'accueil (1 centre d'entreprises et 4 halls-relais) ont notamment vu le jour en zone « Transition ». 2 entreprises occuperont ces nouveaux bâtiments dès 2018. En animation économique, les opérateurs ont multiplié leurs activités avec les porteurs de projets et les entreprises : accompagnements individualisés, ateliers thématiques collectifs ou séminaires spécifiques. Plus de 5.800 entreprises (dont 3.660 nouvellement créés) en sont bénéficiaires et on note une augmentation de l'emploi de 1.022 ETP. Un réseau d'« account managers » a également été mis en place. Il permet aux conseillers d'offrir un accompagnement personnalisé de meilleure qualité et, aux PME à fort potentiel, d'être orientées vers les services ou partenaires les plus adaptés.</p> <p>Outre ces projets publics, 493 PME sont directement soutenues dans leurs projets d'investissement, soit au travers de subventions directes (54 PME dont 14 nouvelles – 214,17 mios € d'investissements projetés – 650 ETP à créer), soit via les interventions des 9 instruments financiers soutenus dans cet axe (439 PME dont 233 nouvelles – 61,51 mios € d'investissements projetés - 374 ETP créés).</p> <p>Etat d'avancement financier : fin 2017, 81 % de l'allocation financière totale de l'axe (491.053.210 €) était couverte, avec un montant total décidé de 397.649.578 €.</p> <p>A ce stade, aucun problème majeur n'a été détecté.</p>
2	INNOVATION 2020	<p>L'axe 2 soutient la recherche, le développement technologique et l'innovation.</p> <p>Fin 2017, on comptabilise 221 projets publics (28 portefeuilles) approuvés par le Gouvernement wallon. En termes de réalisations, 2017 se caractérise par le lancement et la poursuite des travaux de recherche ainsi que d'autres actions telles que le recrutement du personnel (301,15 ETP), l'acquisition d'équipements de pointe, la récolte et l'analyse de données. Les Centres de recherche ont poursuivi la mise en place de plateformes technologiques et unités de démonstration afin de présenter aux entreprises leurs avancées technologiques (travaux en cours). Quant aux Hubs wallons, ils ont poursuivi ou initié des actions d'accompagnement et d'animation ainsi que divers événements. Depuis le début, plus de 1.200 entreprises ont bénéficié de leurs services.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Par ailleurs, divers dispositifs visent à inciter les entreprises à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mener des projets de recherche conjointe (14 projets – 24 entreprises – 68,3 mios € d'investissements projetés) ou développer des démonstrateurs en vue de déployer leur technologie à l'échelle de production industrielle (2 démonstrateurs – 4 entreprises – 18,4 mios € d'investissements projetés); - à recourir aux prestations technologiques de centres de recherche (211 PME) ou aux services de conseillers en propriété intellectuelle (36 PME). <p>S'y ajoutent les 8 instruments financiers dont les interventions s'adressent aux PME innovantes (22 PME dont 10 nouvelles – 24,56 mios € d'investissements projetés).</p> <p>Etat d'avancement financier : fin 2017, 76,5 % de l'allocation financière totale de l'axe (439.821.334 €) était couverte, avec un montant total décidé de 336.714.342 €.</p> <p>A ce stade, aucun problème majeur n'a été détecté.</p>
3	INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020	<p>L'axe 3 vise l'amélioration de l'environnement urbain, la revitalisation des villes et la réhabilitation de friches industrielles. Son objectif est d'accroître l'attractivité et la croissance durable en milieu urbain, avec une approche « smart cities ». Il ne concerne que la zone « Transition » et s'oriente plus spécifiquement vers les métropoles et les pôles urbains identifiés comme prioritaires (Liège, Charleroi, Mons, Herstal, Seraing, Sambreville, La Louvière, Verviers, Arlon, Tournai, Mouscron et Namur).</p> <p>Fin 2017, on comptabilise 54 projets publics (30 portefeuilles) approuvés par le Gouvernement wallon. Il s'agit principalement d'importants travaux de voiries, d'aménagements paysagers ou d'infrastructures permettant de redéfinir des axes urbains structurants. Avant de débiter les travaux, diverses démarches préalables sont obligatoires. Elles sont en cours pour la plupart des projets et affichent une bonne progression (acquisitions, désignation d'auteurs de projets, demandes de permis d'urbanisme, lancement de marchés publics et installation des chantiers). L'année 2017 a également été marquée par l'organisation de plusieurs actions de promotion touristique.</p> <p>En matière de dépollution, les analyses préalables réalisées en lien avec le principe « pollueur-payeur » ont permis le démarrage de plusieurs projets. Différents travaux préparatoires (évacuations, déboisement, investigations de sols) ont été réalisés et permettront de passer prochainement à la phase active d'assainissement.</p> <p>Etat d'avancement financier : fin 2017, 81,6 % de l'allocation financière totale de l'axe (310.004.052 €) était couverte, avec un montant total décidé de 253.012.873 €.</p> <p>A ce stade, aucun problème majeur n'a été détecté.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
4	TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE	<p>L'axe 4 vise la diminution des émissions de gaz à effet de serre, en réduisant les dépenses énergétiques des entreprises et en contribuant au développement urbain durable (utilisation de sources d'énergies renouvelables, dont la cogénération, caractère durable des bâtiments publics, mobilité douce et multimodale).</p> <p>Fin 2017, on comptabilise 32 projets publics (21 portefeuilles) approuvés par le Gouvernement wallon. En termes de réalisations, pour la majorité des projets urbains, les procédures administratives préalables aux travaux sont en cours et quelques premières concrétisations ont vu le jour en 2017 : études clôturées, attribution des marchés publics et/ou début des travaux. Ces projets, souvent de grande ampleur, exigent des démarches administratives préliminaires difficiles (acquisitions, expropriations, obtentions de permis ou articulations avec d'autres programmes de revitalisation urbaine). Leur démarrage, plus tardif, nécessite un suivi rapproché tant des bénéficiaires que des autorités wallonnes.</p> <p>Concernant les projets qui visent à accompagner les entreprises dans leur transition énergétique, les diagnostics établis ont débouché sur des plans d'actions concrets. Plus de 110 entreprises ont bénéficié de ces services. Quant aux 2 dispositifs destinés aux PME, un seul est opérationnel. Il s'agit du dispositif Easygreen mis en œuvre par l'instrument financier NOVALLIA. Officiellement lancé en novembre 2017, les premières interventions sont prévues en 2018.</p> <p>Etat d'avancement financier : fin 2017, 79,4 % de l'allocation financière totale de l'axe (273.924.586 €) était couverte, avec un montant total décidé de 217.631.602 €.</p> <p>A ce stade, aucun problème majeur n'a été détecté.</p>
5	DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020	<p>Multidimensionnel, l'axe 5 vise à renforcer l'attractivité ainsi que le développement intégré et durable des 12 pôles urbains identifiés comme prioritaires. Il se concentre donc sur la zone « Transition ».</p> <p>Au 31.12.2017, on comptabilise 26 projets publics (14 portefeuilles) approuvés par les entités infrarégionales.</p> <p>En 2017, ces projets ont entamé la réalisation de leurs objectifs : réhabilitation de bâtiments, réaménagement de voiries, places ou parcs, rénovation de lieux symboliques ou développement touristique et culturel. Parmi ceux-ci, 8 projets visent à renforcer la mobilité urbaine durable et à diminuer les gaz à effet de serre. Citons la reconversion de sites industriels en parkings mutualisés et de délestage, ou encore la construction d'une recyclerie destinée à la revalorisation de déchets ménagers.</p> <p>Au niveau de la mise en œuvre, pour la plupart des projets, les études de faisabilité, les démarches d'obtention des</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>permis d'urbanisme et le lancement des marchés publics sont en cours. Quelques acquisitions, nécessaires à l'exécution des travaux, ont également été réalisées. Quant aux travaux proprement dits : pour les projets dont les marchés publics avaient été initiés en 2016, ils ont pu débiter, tandis que pour les autres, ils débiteront une fois finalisées les procédures administratives préalables (études, approbation par différentes instances, obtention de permis, marchés publics, etc.).</p> <p>Etat d'avancement financier : fin 2017, 98.73 % de l'allocation financière totale de l'axe (85.168.768 €) était couverte, avec un montant total décidé de 84.090.950 €.</p> <p>A ce stade, aucun problème majeur n'a été détecté.</p>
6	COMPETENCE 2020	<p>L'axe 6 soutient des centres de formation professionnelle ou établissements scolaires dans le cadre de leur acquisition d'équipements pédagogiques de pointe à haute valeur ajoutée. Ces nouveaux outils permettent aux personnes formées de maîtriser les dernières évolutions technologiques dans divers secteurs techniques qui existent dans le monde de l'entreprise, l'objectif étant de développer une meilleure adéquation entre la main-d'œuvre et les besoins du monde du travail. Ces formations s'adressent aux demandeurs d'emploi, aux apprentis, aux travailleurs, aux enseignants et aux étudiants. Au-delà, quelques rares projets aménagent aussi des bâtiments afin d'accueillir ces nouveaux équipements.</p> <p>Au 31.12.2017, on comptabilise 38 projets publics (12 portefeuilles) approuvés par le Gouvernement wallon. Ils couvrent les secteurs de la construction, de la logistique, des TIC, des métiers de bouche, de l'aéronautique, de la chimie, de la technique ou encore du design.</p> <p>Au cours de l'année 2017, une part significative des projets était en cours de développement. La plupart des bénéficiaires ont lancé leurs marchés publics ou ont déjà acquis des équipements pédagogiques de pointe renforçant les capacités de leurs centres de formation. Pas moins de 94 sections ou ateliers techniques ont ainsi déjà pu être équipés ou modernisés. Les personnes formées ont donc pu commencer à développer leurs connaissances et savoir-faire sur ces nouveaux équipements.</p> <p>Etat d'avancement financier : fin 2017, 76.3 % de l'allocation financière totale de l'axe (70.045.315 €) était couverte, avec un montant total décidé de 53.475.009 €.</p> <p>A ce stade, aucun problème majeur n'a été détecté.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
7	ASSISTANCE TECHNIQUE	<p>L'axe 7 concerne l'assistance technique et regroupe l'ensemble des missions effectuées dans le cadre de la gestion et de la coordination du PO.</p> <p>Fin 2017, les dépenses identifiées dans le présent rapport étaient de 3 types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses liées aux prestations du personnel cofinancé au sein du Département de la Coordination des Fonds structurels (DCFS) (22), de l'Autorité de certification (4) et de l'Autorité d'audit (5). - Celles qui découlent de la convention de partenariat conclue entre l'Institut wallon de la prospective et de la statistique (IWEPS), le DCFS et l'Agence Fonds social européen. Elle permet à l'autorité de gestion de bénéficier de l'appui et de l'expertise de l'IWEPS ce qui se traduit par la mise à disposition de données statistiques, le développement, l'amélioration, l'appui et le conseil dans la récolte et l'analyse des indicateurs de suivi, l'analyse de la contribution des fonds FEDER et FSE aux politiques publiques, la contribution et un suivi méthodologique dans le cadre de l'évaluation des PO FEDER et FSE, l'analyse du contexte socio-économique régional et belge et de son impact sur l'atteinte des résultats, notamment en lien avec la Stratégie 2020. - Celles supportées dans le cadre de l'organisation, en novembre 2016, d'un évènement relatif aux conditionnalités ex-ante. <p>Quant aux actions de communication, elles sont dorénavant pilotées par un prestataire externe désigné pour une 1ère phase allant de janvier 2017 à janvier 2020. Elles s'accompagnent bien évidemment de mesures d'impact.</p> <p>A ce stade, aucun problème majeur n'a été détecté.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2 696,00			3 808,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2 696,00			6 298,00			Voir commentaires relatifs aux indicateurs CO03 et CO04
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	168,00			183,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	168,00			372,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	107,00			49,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	107,00			49,00			Objectif 2023 des projets approuvés par les instances compétentes au 31/12/2017
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	2,00			5,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	2,00			5,00			Objectif 2023 des projets approuvés par les instances compétentes au 31/12/2017
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	300,00			437,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	300,00			1 631,00			L'estimation de nbre d'entreprises (300) a été réalisée sur base du budget de la mesure et du coût moyen d'un dossier de prise de participation. In fine, le Gouvernement wallon a retenu en zone

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
		financier autre que des subventions									transition un neuvième instrument financier dont les interventions prendront la forme de micro-crédits. A lui seul cet instrument estime le nbre d'entreprises soutenues à 1.386 unités. Quant à la diminution entre 2015 et 2016, elle s'explique par une diminution de l'objectif assigné aux huit instruments qui ciblent les PME (l'objectif initial de 300 unités est passé à 245 unités, les instruments prévoyant de ne débiter leurs activités qu'à partir de l'année 2017).
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	7,00			2,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	7,00			7,00			Objectif 2023 de l'instrument financier retenu par le Gouvernement wallon
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	2 350,00			3 222,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	2 350,00			4 618,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	160,00			176,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	160,00			360,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	640,00			2 676,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	640,00			2 893,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	32,00			162,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	32,00			344,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	283 000 000,00			24 403 631,01			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	283 000 000,00			149 865 204,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	12 000 000,00			0,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	12 000 000,00			11 186 024,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	4 091,00			831,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	4 091,00			4 135,50			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement wallon (ou par les instances compétentes) au 31/12/2017
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	121,00			26,60			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	121,00			239,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement wallon (ou par les instances compétentes) au 31/12/2017
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	Nombre	En transition	4,00			5,00			
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	Nombre	En transition	4,00			14,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	Nombre	Plus développées	1,00			0,00			
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	Nombre	Plus développées	1,00			0,00			
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	Mètre	En transition	1 500,00			2 000,00			
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	Mètre	En transition	1 500,00			19 115,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	Mètre	Plus développées	200,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	Mètre	Plus développées	200,00			0,00			
F	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	Nombre	En transition	5,00			0,00			
S	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	Nombre	En transition	5,00			7,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	Nombre	Plus développées	2,00			0,00			
S	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	Nombre	Plus développées	2,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4 344,00			1 686,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	194,00			7,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions				0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 631,00			1 686,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions				0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	7,00			7,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 713,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	187,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	2 047,00			736,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	178,00			1,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)				0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)				0,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)				0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)				0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		entreprises (subventions)									
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	2 960,50	0,00		1 800,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	176,00			29,00			0,00		
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE				0,00			0,00		
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	8,00			0,00			0,00		
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE				0,00			0,00		
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE				0,00			0,00		
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées				0,00			0,00		
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	14 215,00			2 000,00			0,00		
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées				0,00			0,00		
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées				0,00			0,00		
F	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification				0,00			0,00		
S	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	3,00			0,00			0,00		
F	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification				0,00			0,00		
S	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification				0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	1.1 - Accroissement du nombre et du taux de survie des PME

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
1.1.A	Création nette d'entreprises	Nombre	En transition	78 767,00	2013	87 007,00			Données 2015. La situation n'est pas encore définitive pour cette année, la création nette d'entreprises était négative en 2015 (-1389). Le taux d'accroissement est de 1,7 %. Les données 2016-2017 ne sont pas disponibles.
1.1.A	Création nette d'entreprises	Nombre	Plus développées	20 598,00	2013	22 753,00			Données 2015. La situation n'est pas encore définitive pour cette année, la création nette d'entreprises était négative en 2015 (-12). Le taux d'accroissement dans le Brabant wallon est quasi stable, de l'ordre de -0,01 %. Les données 2016-2017 ne sont pas disponibles.
1.1.B	Taux de survie des entreprises à 3 ans	%	En transition	89,10	2013	90,00			Données 2015. Le taux de survie en 2015 représentait la proportion d'entreprises créées en Wallonie (hors Brabant wallon) en 2012 et toujours actives en 2015. Les données 2016-2017 ne sont pas disponibles.
1.1.B	Taux de survie des entreprises à 3 ans	%	Plus développées	94,70	2013	95,00			Données 2015. Le taux de survie en 2015 représentait la proportion d'entreprises créées dans le Brabant wallon en 2012 et toujours actives en 2015. Les données 2016-2017 ne sont pas disponibles.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1.1.A	Création nette d'entreprises			77 378,00		0,00	
1.1.A	Création nette d'entreprises			20 586,00		0,00	
1.1.B	Taux de survie des entreprises à 3 ans			87,00		0,00	
1.1.B	Taux de survie des entreprises à 3 ans			89,90		0,00	

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité d'investissement	3c - Soutenir la création et l'extension de capacités de pointe pour le développement de produits et services

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	500,00			2 227,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	500,00			5 277,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	20,00			146,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	20,00			312,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	500,00			2 227,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	500,00			5 277,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	20,00			146,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	20,00			312,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	20,00			969,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	20,00			1 733,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	4,00			101,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	4,00			194,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	300,00			582,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	300,00			5 061,60			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	18,00			18,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	18,00			240,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4 236,00			0,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	263,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	4 236,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	263,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1 511,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	194,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	4 273,60			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	240,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité d'investissement	3c - Soutenir la création et l'extension de capacités de pointe pour le développement de produits et services
Objectif spécifique	1.2 - Croissance des PME à haut potentiel (démarche proactive)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
1.2.A	Taux d'investissement des entreprises non financières	%	En transition	22,00	2011	23,00			A noter que les comptabilités nationales et régionales s'établissent en fonction de nouvelles normes comptables (SEC 2010) et que les investissements intègrent désormais les dépenses en R&D. Données 2014-2015 (dernière année disponible). Ce taux est le rapport entre la formation brute de capital fixe (Investissement) et la valeur ajoutée brute à prix courants pour une année donnée. Pour le taux d'investissement des entreprises non financières, il n'est pas possible d'isoler les PME. A noter que la révision des investissements (par rapport à la précédente version des comptes régionaux) a induit une révision à la baisse pour les autres provinces wallonnes du taux d'investissement pour l'année 2014, dorénavant à 24,2 %.
1.2.A	Taux d'investissement des entreprises non financières	%	Plus développées	19,00	2011	23,00			Données 2014-2015 (dernière année disponible). Le taux très élevé, et non structurel, observé dans le Brabant Wallon en 2015 s'explique par le fait qu'une entreprise active dans le secteur pharmaceutique a racheté à une autre société un brevet pour plusieurs milliards d'euros. Cette dépense en R&D a induit une très forte hausse de l'investissement en 2015 dans cette province (3,9 Md€ en 2014 contre 5,9 Md€ en 2015). La révision des montants des investissements (notamment en R&D) (par rapport à la précédente version des comptes régionaux) a induit une révision à la hausse du taux d'investissement pour 2014, dorénavant à 43,6 %.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1.2.A	Taux d'investissement des entreprises non financières			23,90		24,20	
1.2.A	Taux d'investissement des entreprises non financières			64,20		43,60	

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité d'investissement	6g - Soutenir la transition industrielle vers une économie utilisant les ressources de façon rationnelle, en favorisant une croissance verte, l'éco-innovation et la gestion des performances environnementales dans les secteurs public et privé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 6g

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	601,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	601,00			0,00			
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	14,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	14,00			0,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	51,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	51,00			0,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	6,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	6,00			0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	558,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	558,00			0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	8,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	8,00			0,00			
F	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE	Nombre	En transition	3,00			0,00			
S	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE	Nombre	En transition	3,00			4,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE	Nombre	En transition	4,00			0,00			
S	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE	Nombre	En transition	4,00			4,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
F	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE				0,00			0,00		
S	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE	2,00			0,00			0,00		
F	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE				0,00			0,00		
S	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE				0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité d'investissement	6g - Soutenir la transition industrielle vers une économie utilisant les ressources de façon rationnelle, en favorisant une croissance verte, l'éco-innovation et la gestion des performances environnementales dans les secteurs public et privé
Objectif spécifique	1.3 - Stimuler les performances économiques des entreprises par la mise en œuvre de l'économie circulaire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
1.3.A	Productivité des ressources (PIB/DMC)	€/kg	En transition	0,93	2011	0,94			Données 2013, dernière année disponible. La productivité des ressources se calcule comme le rapport entre le PIB (en volume au prix de 2010) et la consommation intérieure de matières (DMC). Cet indicateur sera actualisé lorsque que le prochain rapport sur l'analyse des flux de matières en Wallonie, qui fournit les valeurs de DMC, sera disponible à l'adresse url suivante : http://etat.environnement.wallonie.be/home/fr/tudes.html . A noter qu'il n'est pas possible de discriminer par province et donc par zone.
1.3.A	Productivité des ressources (PIB/DMC)	€/kg	Plus développées	0,93	2011	0,94			Données 2013, dernière année disponible. Cet indicateur sera actualisé lorsque que le prochain rapport sur l'analyse des flux de matières en Wallonie, qui fournit les valeurs de DMC, sera disponible à l'adresse url suivante : http://etat.environnement.wallonie.be/home/fr/tudes.html . A noter qu'il n'est pas possible de discriminer par province et donc par zone.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1.3.A	Productivité des ressources (PIB/DMC)					1,18	
1.3.A	Productivité des ressources (PIB/DMC)					1,18	

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	240,00			142,17			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	240,00			249,64			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	15,00			18,55			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	15,00			28,26			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	264,00			33,65			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	264,00			47,01			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017. La diminution de l'objectif entre 2016 et 2017 s'explique par deux facteurs : les modifications apportées à un portefeuille de projets (Wallonia Biomed) qui ont entraîné une révision à la baisse du nbre de chercheurs à engager ainsi que la correction d'une erreur d'encodage lors de la fixation des objectifs assignés à un projet de ce même portefeuille.
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	16,50			0,96			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	16,50			1,20			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	155,91			0,00			0,00		
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	7,18			0,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées				0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	48,89			0,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées				0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,20			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	2.1 - Renforcement des capacités de RDI des organismes de recherche dans les domaines utiles aux PME

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
2.1.A	Intensité de R&D de l'ensemble de l'économie	%	En transition	2,50	2011	3,00			Données de 2013 et 2015. Valable pour l'ensemble de l'économie de la zone. Cet indicateur est disponible par province (et donc par zone) sur Eurostat. Pour information, la valeur 2013 pour l'ensemble de la Wallonie était de 2,91.
2.1.A	Intensité de R&D de l'ensemble de l'économie	%	Plus développées	2,50	2011	3,00			Données de 2013 et 2015. Valable pour l'ensemble de l'économie de la zone. Cet indicateur est disponible par province (et donc par zone) sur Eurostat. Pour information, la valeur 2013 pour l'ensemble de la Wallonie était de 2,91. L'intensité est plus forte dans le Brabant wallon étant donné la concentration des dépenses en R&D, principalement dans le secteur pharmaceutique, dans cette province. Sur la base des données actuellement disponible, l'année 2013 est révisée à 8,77 %.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2.1.A	Intensité de R&D de l'ensemble de l'économie			1,59		1,22	
2.1.A	Intensité de R&D de l'ensemble de l'économie			6,43		8,77	

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: bénéficiant d'un soutien	nombre d'entreprises	Entreprises	En transition	1 631,00		1 498,00			
S	CO01	Investissement productif: bénéficiant d'un soutien	nombre d'entreprises	Entreprises	En transition	1 631,00		4 766,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO01	Investissement productif: bénéficiant d'un soutien	nombre d'entreprises	Entreprises	Plus développées	137,00		74,00			
S	CO01	Investissement productif: bénéficiant d'un soutien	nombre d'entreprises	Entreprises	Plus développées	137,00		187,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO02	Investissement productif: bénéficiant de subventions	nombre d'entreprises	Entreprises	En transition	814,00		198,00			
S	CO02	Investissement productif: bénéficiant de subventions	nombre d'entreprises	Entreprises	En transition	814,00		765,00			Objectif 2023 des projets approuvés par les instances compétentes au 31/12/2017
F	CO02	Investissement productif: bénéficiant de subventions	nombre d'entreprises	Entreprises	Plus développées	61,00		37,00			
S	CO02	Investissement productif: bénéficiant de subventions	nombre d'entreprises	Entreprises	Plus développées	61,00		59,00			Objectif 2023 des projets approuvés par les instances compétentes au 31/12/2017
F	CO04	Investissement productif: bénéficiant d'un soutien non financier	nombre d'entreprises	Entreprises	En transition	815,00		1 269,00			
S	CO04	Investissement productif: bénéficiant d'un soutien non financier	nombre d'entreprises	Entreprises	En transition	815,00		3 773,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO04	Investissement productif: bénéficiant d'un soutien non financier	nombre d'entreprises	Entreprises	Plus développées	68,00		37,00			
S	CO04	Investissement productif: bénéficiant d'un soutien non financier	nombre d'entreprises	Entreprises	Plus développées	68,00		100,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017. L'objectif est de "100", la valeur "110" encodée en 2016 était incorrecte.
F	CO26	Recherche et innovation: coopérant avec des organismes de recherche	nombre d'entreprises	Entreprises	En transition	744,00		177,00			
S	CO26	Recherche et innovation: coopérant avec des organismes de recherche	nombre d'entreprises	Entreprises	En transition	744,00		744,00			Objectif 2023 au 31/12/2017

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	56,00			34,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	56,00			56,00			Objectif 2023 au 31/12/2017
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	33 976 000,00			546 217,19			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	33 976 000,00			25 414 614,00			Objectif 2023 des projets approuvés par les instances compétentes au 31/12/2017
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	2 417 000,00			0,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	2 417 000,00			1 525 300,00			Objectif 2023 des projets approuvés par les instances compétentes au 31/12/2017
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	145,00			16,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	145,00			114,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement (ou par les instances compétentes) au 31/12/2017. La diminution entre 2015 et 2016 s'explique par la correction d'une erreur de plume.
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	16,00			0,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	16,00			14,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	145,00			15,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	145,00			114,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement (ou par les instances compétentes) au 31/12/2017. La diminution entre 2015 et 2016 s'explique par la correction d'une erreur de plume.
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	16,00			0,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	16,00			14,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
		nouveaux pour l'entreprise									

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3 868,00			0,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	128,00			0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	3 061,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	110,00			0,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche				0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	587,00			0,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche				0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche				0,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement				0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement				0,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement				0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement				0,00			0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché				0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	110,00			136,00			0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché				0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	14,00			1,00			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise				0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	110,00			136,00			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise				0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	14,00			14,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	2.2 - Accroissement de l'innovation régionale par une collaboration accrue entre les structures de recherche publiques, les universités et les entreprises innovantes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
2.2.A	Entreprises collaborant avec des acteurs publics de la R&D, de l'enseignement supérieur et de l'innovation	Nombre	En transition	1 955,00	2012	2 640,00			Source : enquête CIS tous les deux ans (données 2012). Les résultats de l'enquête CIS 2014 n'ont pas encore été communiqués.
2.2.A	Entreprises collaborant avec des acteurs publics de la R&D, de l'enseignement supérieur et de l'innovation	Nombre	Plus développées	273,00	2012	360,00			Source : enquête CIS tous les deux ans (données 2012). Les résultats de l'enquête CIS 2014 n'ont pas encore été communiqués.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2.2.A	Entreprises collaborant avec des acteurs publics de la R&D, de l'enseignement supérieur et de l'innovation					1 955,00	
2.2.A	Entreprises collaborant avec des acteurs publics de la R&D, de l'enseignement supérieur et de l'innovation					273,00	

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	2.3 - Augmentation du nombre de processus, produits et services innovants par une intensification de l'open innovation et de la RDI dans les entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
2.3.A	Taux d'entreprises innovantes	%	En transition	57,60	2010	60,00			Source : enquête CIS 2014. L'indicateur est donné pour l'ensemble de la Wallonie.
2.3.A	Taux d'entreprises innovantes	%	Plus développées	57,60	2010	60,00			Source : enquête CIS 2014. L'indicateur est donné pour l'ensemble de la Wallonie.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2.3.A	Taux d'entreprises innovantes					53,00	
2.3.A	Taux d'entreprises innovantes					53,00	

Axe prioritaire	3 - INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	En transition	210,00			0,00			
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	En transition	210,00			128,23			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	100 000,00			775,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	100 000,00			158 810,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	En transition	12,00			6,00			
S	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	En transition	12,00			40,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités				0,00			0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	29,04			0,00			0,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines				0,00			0,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	96 960,00			0,00			0,00		
F	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus				0,00			0,00		
S	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	22,00			1,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	3.1 - Revitalisation de l'espace public urbain

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
3.1.A	Population dans les pôles urbains	Nombre	En transition	1 486 865,00	2013	1 544 853,00	1 497 232,00		En zone de transition, entre le 01/01/2011 et le 01/01/2017, la population des pôles a augmenté (+0,25 %/an) mais toujours de façon moins rapide qu'en dehors des pôles (+0,50 %/an). Les pôles n'ont contribué qu'à 30,6 % de la croissance des zones en transition (+ 22.243 habitants sur une croissance de 72.676 habitants) entre 2011 et 2017.
3.1.B	Emploi intérieur dans les pôles urbains	Nombre	En transition	605 658,00	2011	667 333,00			Données 2014-2015. L'emploi intérieur est obtenu en sommant les statistiques des postes de travail de l'ONSS et les statistiques du nombre d'indépendants (y compris les aidants) publiées par l'INASTI dans les pôles urbains, en moyenne annuelle.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.1.A	Population dans les pôles urbains	1 494 328,00		1 492 721,00		1 490 368,00	
3.1.B	Emploi intérieur dans les pôles urbains			600 267,88		598 694,25	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	9,50			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	9,50			7,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	3 000,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	3 000,00			3 514,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables				0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables				0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre				0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre				0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	4.1 - Augmentation de la production d'électricité et de chaleur à partir de sources d'énergie renouvelables

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
4.1.A	Electricité générée par les sources d'énergie renouvelables	GWh	En transition	3 328,70	2012	4 105,00			En 2014, les énergies renouvelables (ER) représentaient 12,5 % de la production nette d'électricité. Quant à la production électrique nette renouvelable, elle était estimée à 3 503 GWh. On observait un léger recul de la production (-1.9%) par rapport à l'année 2013. L'électricité issue des sources de type « hors biomasse » continue sa progression pour atteindre 2,3 TWh. La production électrique liée à la biomasse a régressé en 2014 pour atteindre près de 1,2 TWh, soit moins que la production électrique éolienne. Source donnée 2015 : SPW DGO4 - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD) : Bilan énergétique de la Wallonie 2015 , juillet 2017 Valeurs pour l'ensemble de la Wallonie

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.1.A	Electricité générée par les sources d'énergie renouvelables			3 975,00		3 503,00	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	262,00			110,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	262,00			473,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	20,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	20,00			1,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	15,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	15,00			0,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	1,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	1,00			0,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	128,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	128,00			128,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	1,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	1,00			1,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	165,00			110,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	165,00			345,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	18,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	18,00			0,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	78,00			6,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	78,00			85,00			Objectif 2023 des projets approuvés

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
		entreprises bénéficiant d'un soutien									par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	15,00			0,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	15,00			1,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	387,00			0,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions				0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions				0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions				0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions				0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	345,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	42,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	4.2 - Consommation d'énergie par les entreprises plus efficace

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
4.2.A	Consommation d'énergie primaire	Mtep	En transition	15,30	2012	13,70			Données 2014-2015. Valeurs pour l'ensemble de la Wallonie, les données n'existant pas à un niveau subrégional. Source 2015 : SPW DGO4 - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD) : Bilan énergétique de la Wallonie 2015, juillet 2017. A noter qu'en 2014, la consommation intérieure brute (tout comme la consommation finale totale) était descendue à son niveau le plus bas depuis 1985 !
4.2.A	Consommation d'énergie primaire	Mtep	Plus développées	15,30	2012	13,70			Données 2014-2015. Valeurs pour l'ensemble de la Wallonie, les données n'existant pas à un niveau subrégional. Source 2015 : SPW DGO4 - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD) : Bilan énergétique de la Wallonie 2015, juillet 2017. A noter qu'en 2014, la consommation intérieure brute (tout comme la consommation finale totale) était descendue à son niveau le plus bas depuis 1985 !

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.2.A	Consommation d'énergie primaire			13,60		14,10	
4.2.A	Consommation d'énergie primaire			13,60		14,10	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	0,30			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	0,30			25,35			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	420 000,00			0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	420 000,00			1 847 967,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	148,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	148,00			1 256,07			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	10 000,00			0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	10 000,00			22 205,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2016

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables				0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables				0,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics				0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1 319 629,82			174 481,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre				0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions	467,78			32,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		de gaz à effet de serre									
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines				0,00			0,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	6 660,00			3 760,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.3 - Des bâtiments plus économes en énergie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
4.3.A	Consommation d'énergie primaire	Mtep	En transition	15,30	2012	13,70			Données 2014-2015. Valeurs pour l'ensemble de la Wallonie, les données n'existant pas à un niveau subrégional. Source 2015 : SPW DGO4 - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD) : Bilan énergétique de la Wallonie 2015, juillet 2017. A noter qu'en 2014, la consommation intérieure brute (tout comme la consommation finale totale) était descendue à son niveau le plus bas depuis 1985 !

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.3.A	Consommation d'énergie primaire			13,60		14,10	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	1 300,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	1 300,00			6 750,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	En transition	30,00			0,00			
S	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	En transition	30,00			37,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	En transition	30,00			3,00			
S	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	En transition	30,00			26,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre				0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre				0,00			0,00		
F	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée				0,00			0,00		
S	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	33,00			10,00			0,00		
F	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées				0,00			0,00		
S	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	24,00			9,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	4.4 - Diminution des émissions de GES par la mise en place de stratégies et une mobilité multi-modale accrue

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
4.4.A	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	En transition	36 000 000,00	2012	34 960 000,00			

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.4.A	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			35 978 000,00		35 449 000,00	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4g - Favoriser le recours à la cogénération à haut rendement de chaleur et d'électricité fondée sur la demande de chaleur utile

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4g

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	0,95			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	0,95			34,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	300,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	300,00			4 065,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables				0,00			0,00	0,00	
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	34,00			0,00			0,00	0,00	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre				0,00			0,00	0,00	
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 065,00			0,00			0,00	0,00	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4g - Favoriser le recours à la cogénération à haut rendement de chaleur et d'électricité fondée sur la demande de chaleur utile
Objectif spécifique	4.5 - Production et utilisation accrues de cogénération chaleur/puissance

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
4.5.A	Electricité issue de la cogénération	GWh	En transition	2 078,80	2012	3 100,00			Donnée 2015. Source : SPW DGO4 - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD) : Bilan énergétique de la Wallonie 2015, juillet 2017. Historique : en 2012, la Wallonie a généré près de 2 080 GWh d'électricité nette et 5 970 GWhth de chaleur par cogénération. En 2013, la Wallonie a généré près de 2 140 GWh d'électricité nette et 6 721 GWhth de chaleur par cogénération. En 2014, la Wallonie a généré près de 2 093 GWh d'électricité nette et 6 431 GWhth de chaleur par cogénération.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.5.A	Electricité issue de la cogénération			2 130,00		2 093,00	

Axe prioritaire	5 - DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes CO2eq	de	En transition	660,00		0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes CO2eq	de	En transition	660,00		0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre				0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre				0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	5.1 - Stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbaine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
5.1.A	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	En transition	36 000 000,00	2012	34 960 000,00			

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
5.1.A	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			35 978 000,00		35 449 000,00	

Axe prioritaire	5 - DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	En transition	6,00			2,00			
S	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	En transition	6,00			10,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus				0,00			0,00		
S	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	8,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	5.2 - Revitalisation de certains quartiers urbains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
5.2.A	Population dans les pôles urbains	Nombre	En transition	1 486 865,00	2013	1 544 853,00	1 497 232,00		En zone de transition, entre le 01/01/2011 et le 01/01/2017, la population des pôles a augmenté (+0,25 %/an) mais toujours de façon moins rapide qu'en dehors des pôles (+0,50 %/an). Les pôles n'ont contribué qu'à 30,6 % de la croissance des zones en transition (+ 22.243 habitants sur une croissance de 72.676 habitants) entre 2011 et 2017.
5.2.B	Emploi intérieur dans les pôles urbains	Nombre	En transition	605 658,00	2011	667 333,00			Données 2014-2015. L'emploi intérieur est obtenu en sommant les statistiques des postes de travail de l'ONSS et les statistiques du nombre d'indépendants (y compris les aidants) publiées par l'INASTI dans les pôles urbains, en moyenne annuelle.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
5.2.A	Population dans les pôles urbains	1 494 328,00		1 492 721,00		1 490 368,00	
5.2.B	Emploi intérieur dans les pôles urbains			600 267,88		598 694,25	

Axe prioritaire	6 - COMPETENCE 2020
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 10a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	En transition	410,00			94,00			
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	En transition	410,00			417,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	Plus développées	27,00			0,00			
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	Plus développées	27,00			4,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	m2	En transition	7 460,00			2 265,00			
S	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	m2	En transition	7 460,00			9 915,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	m2	Plus développées	493,00			0,00			
S	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	m2	Plus développées	493,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	6.1.a	Section/atelier actualisé				0,00			0,00		
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	172,00			0,00			0,00		
F	6.1.a	Section/atelier actualisé				0,00			0,00		
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	3,00			0,00			0,00		
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée				0,00			0,00		
S	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée				0,00			0,00		
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée				0,00			0,00		
S	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée				0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - COMPETENCE 2020
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	6.1 - Acquisition des compétences nécessaires aux besoins des PME grâce à des équipements de pointe et à l'extension des capacités d'accueil

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
6.1.A	Taux de satisfaction des bénéficiaires des équipements et infrastructures mises à disposition	%	En transition	87,00	2013	87,00	84,95		
6.1.A	Taux de satisfaction des bénéficiaires des équipements et infrastructures mises à disposition	%	Plus développées	87,00	2013	87,00			Aucune donnée disponible

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
6.1.A	Taux de satisfaction des bénéficiaires des équipements et infrastructures mises à disposition						
6.1.A	Taux de satisfaction des bénéficiaires des équipements et infrastructures mises à disposition						

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7

Axe prioritaire		7 - ASSISTANCE TECHNIQUE									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	4.1.a	Emplois directs créés	Nombre		26,00			31,00			Nombre d'emplois qui, au sein de l'Autorité de gestion (principalement le DCFS), de la cellule de certification (Autorité de certification) et de la CAIF (Autorité d'audit), sont financés par l'Assistance technique. Au-delà du personnel pris en charge par l'Assistance technique de nombreuses autres personnes assurent également le suivi du programme et/ou des projets cofinancés. Ces personnes supplémentaires travaillent soit pour l'Autorité de gestion (au sein du DCFS, des administrations fonctionnelles et des organismes intermédiaires), soit pour l'Autorité d'audit (au sein de la CAIF et de son organisme associé (DAFE)). Situation arrêtée au 31/12/2017
S	4.1.a	Emplois directs créés	Nombre		26,00			31,00			Nombre d'emplois qui, au sein de l'Autorité de gestion (principalement le DCFS), de la cellule de certification (Autorité de certification) et de la CAIF (Autorité d'audit), sont financés par l'Assistance technique. Au-delà du personnel pris en charge par l'Assistance technique de nombreuses autres personnes assurent également le suivi du programme et/ou des projets cofinancés. Ces personnes supplémentaires travaillent soit pour l'Autorité de gestion (au sein du DCFS, des administrations fonctionnelles et des organismes intermédiaires), soit pour l'Autorité d'audit (au sein de la CAIF et de son organisme associé (DAFE)). Situation arrêtée au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	4.1.a	Emplois directs créés	32,00			29,00			0,00		
S	4.1.a	Emplois directs créés	32,00			29,00			0,00		

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8 046
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	289
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	439
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	7 287
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	3 914

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2017 Cumul - hommes	2017 Cumul - femmes	2017 Total annuel	2017 Total annuel - hommes	2017 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	6 035,00					
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	329,00					
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	En transition	50 147 463,00					
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	Plus développées	1 600 182,00					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	1 498,00					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	74,00					
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	En transition	37 893 584,00					
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	Plus développées	2 045 062,00					
3	F	3	Indicateur financier axe 3	Euro	FEDER	En transition	3 235 364,00					
3	O	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition	6,00					
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	110,00					
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00					
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	En transition	12 325 541,00					
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	Plus développées	697 360,00					
4	I	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	FEDER	En transition	3,00					
4	O	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	FEDER	En transition	0,00					
5	F	5	Indicateur financier axe 5	€	FEDER	En transition	1 034 233,00					
5	O	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition	2,00					
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	En transition	6 525 664,00					
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	Plus développées	0,00					
6	O	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	En transition	94,00					
6	O	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	Plus développées	0,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition				
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées				
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	En transition				
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	Plus développées				
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition				
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées				
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	En transition				
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	Plus développées				
3	F	3	Indicateur financier axe 3	Euro	FEDER	En transition				
3	O	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition				
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition				
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées				
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	En transition				
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	Plus développées				
4	I	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	FEDER	En transition				
4	O	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	FEDER	En transition				
5	F	5	Indicateur financier axe 5	€	FEDER	En transition				
5	O	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition				
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	En transition				
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	Plus développées				
6	O	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	En transition				
6	O	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	Plus développées				

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	927			3 286,00		
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	49			173,00		
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	En transition	75.149.509			476 002 458,00		
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	Plus développées	2.348.729			15 050 752,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	460			1 631,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
			soutien									
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	39			137,00		
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	En transition	64.784.059,00			410 346 946,00		
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	Plus développées	4.599.595,00			29 474 388,00		
3	F	3	Indicateur financier axe 3	Euro	FEDER	En transition	49.235.885,00			310 004 052,00		
3	O	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition	6			12,00		
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	74			262,00		
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	5			17,00		
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	En transition	41.461.798,00			261 382 294,00		
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	Plus développées	1.957.275,00			12 542 292,00		
4	I	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	FEDER	En transition	10			30,00		
4	O	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	FEDER	En transition	0			30,00		
5	F	5	Indicateur financier axe 5	€	FEDER	En transition	12.956.812,00			85 168 768,00		
5	O	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition	3			6,00		
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	En transition	10.365.449,00			65 655 512,00		
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	Plus développées	685.046,00			4 389 803,00		
6	O	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	En transition	135			410,00		
6	O	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	Plus développées	9			27,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Publiques	476 002 458,00	40,00	385 436 239,21	80,97%	385 436 239,21	50 147 463,13	10,54%	145
1	FEDER	Plus développées	Publiques	15 050 752,00	40,00	12 213 338,94	81,15%	12 213 338,94	1 600 182,31	10,63%	16
2	FEDER	En transition	Publiques	410 346 946,00	40,00	313 761 499,77	76,46%	313 761 499,77	37 893 584,06	9,23%	252
2	FEDER	Plus développées	Publiques	29 474 388,00	40,00	22 952 842,27	77,87%	22 952 842,27	2 045 062,25	6,94%	28
3	FEDER	En transition	Publiques	310 004 052,00	40,00	253 012 873,13	81,62%	253 012 873,13	3 235 364,25	1,04%	54
4	FEDER	En transition	Publiques	261 382 294,00	40,00	208 027 049,13	79,59%	208 027 049,13	12 325 541,26	4,72%	33
4	FEDER	Plus développées	Publiques	12 542 292,00	40,00	9 604 553,74	76,58%	9 604 553,74	697 360,25	5,56%	3
5	FEDER	En transition	Publiques	85 168 768,00	40,00	84 090 950,37	98,73%	84 090 950,37	1 034 232,59	1,21%	26
6	FEDER	En transition	Publiques	65 655 512,00	40,00	52 861 690,95	80,51%	52 861 690,95	6 525 663,97	9,94%	36
6	FEDER	Plus développées	Publiques	4 389 803,00	40,00	613 318,00	13,97%	613 318,00	0,00	0,00%	2
7	FEDER	En transition	Publiques	32 827 755,00	40,00	2 329 937,80	7,10%	2 329 937,80	2 329 937,80	7,10%	3
7	FEDER	Plus développées	Publiques	1 254 230,00	40,00	88 008,80	7,02%	88 008,80	88 008,80	7,02%	3
Total	FEDER	En transition		1 641 387 785,00	40,00	1 299 520 240,36	79,17%	1 299 520 240,36	113 491 787,06	6,91%	549
Total	FEDER	Plus développées		62 711 465,00	40,00	45 472 061,75	72,51%	45 472 061,75	4 430 613,61	7,07%	52
Total général				1 704 099 250,00	40,00	1 344 992 302,11	78,93%	1 344 992 302,11	117 922 400,67	6,92%	601

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		03	BE322	457 500,00	457 500,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		05	BE332	253 000,00	253 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		06	BE332	600 000,00	600 000,00	240 000,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		07	BE322	598 300,00	598 300,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		07	BE332	1 929 712,46	1 929 712,46	190 366,60	4
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		11	BE322	6 055 722,75	6 055 722,75	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		11	BE332	110 045,42	110 045,42	44 018,17	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		15	BE332	5 430 053,40	5 430 053,40	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		20	BE322	436 900,00	436 900,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		20	BE332	1 586 222,22	1 586 222,22	585 600,00	2
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		22	BE323	115 000,00	115 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		24	BE322	322 690,00	322 690,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		24	BE332	2 177 486,67	2 177 486,67	0,00	3
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		03	BE324	345 000,00	345 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		06	BE325	154 000,00	154 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE322	208 217,99	208 217,99	83 287,20	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE323	408 000,00	408 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE324	3 133 982,00	3 133 982,00	0,00	4
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE325	1 084 888,89	1 084 888,89	0,00	2
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE332	1 534 867,80	1 534 867,80	151 200,00	2
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE336	108 100,00	108 100,00	43 240,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE352	2 897 500,00	2 897 500,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		11	BE327	1 182 549,90	1 182 549,90	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		15	BE323	1 980 000,00	1 980 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		15	BE325	450 000,00	450 000,00	450 000,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		15	BE327	7 500 000,00	7 500 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		20	BE322	1 377 000,00	1 377 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		24	BE326	3 718 050,00	3 718 050,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		24	BE352	500 000,00	500 000,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	BE322	800 000,00	800 000,00	320 000,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	BE326	851 075,00	851 075,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	BE331	900 000,00	900 000,00	360 000,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	BE321	28 500,00	28 500,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	BE325	95 000,00	95 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	BE336	300 000,00	300 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		24	BE326	660 000,00	660 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		24	BE351	129 000,00	129 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	03	07	07	03		16	BE32	19 377 062,25	19 377 062,25	4 844 265,57	3
1	FEDER	En transition	001	03	07	07	03		16	BE33	10 954 097,31	10 954 097,31	2 738 524,33	1
1	FEDER	En transition	001	03	07	07	03		16	BE336	1 343 111,82	1 343 111,82	335 777,96	1
1	FEDER	En transition	001	03	07	07	03		16	BE34	1 585 279,72	1 585 279,72	396 319,93	1
1	FEDER	En transition	001	03	07	07	03		16	BE35	8 092 943,49	8 092 943,49	2 023 235,87	1
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE3	30 000 000,00	30 000 000,00	7 500 000,00	1
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE32	41 625 135,50	41 625 135,50	10 406 283,88	3
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE33	21 263 835,95	21 263 835,95	5 315 958,99	1
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE336	5 372 447,30	5 372 447,30	1 343 111,82	1
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE34	4 755 839,16	4 755 839,16	1 188 959,79	1
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE35	8 092 943,49	8 092 943,49	2 023 235,87	1
1	FEDER	En transition	026	01	02	07	03		24	BE341	6 875 030,00	6 875 030,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	031	01	01	07	03		24	BE323	556 119,75	556 119,75	0,00	1
1	FEDER	En transition	031	01	02	07	03		24	BE322	322 535,73	322 535,73	0,00	1
1	FEDER	En transition	031	01	02	07	03		24	BE325	780 377,41	780 377,41	0,00	1
1	FEDER	En transition	031	01	02	07	03		24	BE327	2 318 375,00	2 318 375,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	032	01	02	07	03		24	BE322	1 666 124,54	1 666 124,54	993 759,17	1
1	FEDER	En transition	034	01	01	07	03		24	BE322	2 526 175,00	2 526 175,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	034	01	02	07	03		24	BE326	459 421,18	459 421,18	0,00	1
1	FEDER	En transition	036	01	02	07	06		24	BE32	3 262 578,74	3 262 578,74	0,00	2
1	FEDER	En transition	036	01	03	07	06		24	BE327	6 812 810,00	6 812 810,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	BE3	5 856 115,99	5 856 115,99	7 500,00	3
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	BE32	20 514 131,09	20 514 131,09	1 634 236,10	11
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	BE33	9 258 469,38	9 258 469,38	528 704,24	5

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	BE34	3 819 114,57	3 819 114,57	259 532,95	2
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	BE35	3 822 702,36	3 822 702,36	714 136,41	2
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	BE32	11 260 256,78	11 260 256,78	966 973,28	8
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	BE33	5 895 742,27	5 895 742,27	629 351,95	4
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	BE34	2 621 100,27	2 621 100,27	257 030,39	4
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	BE35	2 262 390,21	2 262 390,21	272 837,75	2
1	FEDER	En transition	069	01	02	07	06		24	BE341	1 206 245,69	1 206 245,69	0,00	1
1	FEDER	En transition	069	01	03	07	06		24	BE342	1 461 599,99	1 461 599,99	0,00	1
1	FEDER	En transition	072	01	01	07	03		24	BE322	21 055 682,88	21 055 682,88	3 569,50	7
1	FEDER	En transition	072	01	01	07	03		24	BE323	12 035 811,29	12 035 811,29	0,00	2
1	FEDER	En transition	072	01	01	07	03		24	BE332	1 503 715,00	1 503 715,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	072	01	02	07	03		24	BE32	2 076 542,78	2 076 542,78	0,00	1
1	FEDER	En transition	072	01	02	07	03		24	BE322	2 560 173,94	2 560 173,94	1 784,75	1
1	FEDER	En transition	072	01	02	07	03		24	BE325	2 882 968,85	2 882 968,85	2 466 192,45	1
1	FEDER	En transition	072	01	02	07	03		24	BE33	13 496 177,54	13 496 177,54	0,00	1
1	FEDER	En transition	072	01	02	07	03		24	BE332	19 913 608,28	19 913 608,28	0,00	3
1	FEDER	En transition	072	01	02	07	03		24	BE341	3 683 660,52	3 683 660,52	0,00	2
1	FEDER	En transition	072	01	02	07	03		24	BE352	3 270 376,08	3 270 376,08	203 089,93	2
1	FEDER	En transition	073	01	02	07	03		24	BE325	268 161,00	268 161,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	073	01	07	07	03		24	BE3	1 969 026,19	1 969 026,19	274 926,43	1
1	FEDER	En transition	073	01	07	07	03		24	BE32	2 119 160,95	2 119 160,95	124 805,28	1
1	FEDER	En transition	073	01	07	07	03		24	BE35	1 428 088,37	1 428 088,37	225 646,57	1
1	FEDER	En transition	073	01	07	07	03		24	BE352	734 609,10	734 609,10	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		07	BE310	2 621 853,84	2 621 853,84	0,00	4
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		24	BE310	75 600,00	75 600,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	03	07	07	03		16	BE31	1 250 000,00	1 250 000,00	312 500,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	04	07	07	03		16	BE31	3 750 000,00	3 750 000,00	937 500,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		24	BE31	2 000 024,92	2 000 024,92	97 768,88	4
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		24	BE310	562 178,23	562 178,23	81 422,52	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	BE31	1 060 420,50	1 060 420,50	80 171,41	2
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	BE310	391 453,04	391 453,04	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	073	01	07	07	03		24	BE31	501 808,41	501 808,41	90 819,50	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	001	03	07	07	01		16	BE32	14 156 836,58	14 156 836,58	3 539 209,15	3
2	FEDER	En transition	001	03	07	07	01		16	BE33	10 399 701,79	10 399 701,79	2 599 925,45	1
2	FEDER	En transition	001	03	07	07	01		16	BE336	656 888,18	656 888,18	164 222,04	1
2	FEDER	En transition	001	03	07	07	01		16	BE34	408 518,01	408 518,01	102 129,50	1
2	FEDER	En transition	001	03	07	07	01		16	BE35	6 244 221,18	6 244 221,18	1 561 055,29	1
2	FEDER	En transition	001	04	07	07	01		16	BE32	15 678 075,01	15 678 075,01	3 919 518,75	3
2	FEDER	En transition	001	04	07	07	01		16	BE33	5 357 422,14	5 357 422,14	1 339 355,53	1
2	FEDER	En transition	001	04	07	07	01		16	BE336	2 627 552,70	2 627 552,70	656 888,18	1
2	FEDER	En transition	001	04	07	07	01		16	BE34	1 225 554,04	1 225 554,04	306 388,51	1
2	FEDER	En transition	001	04	07	07	01		16	BE35	693 802,35	693 802,35	173 450,59	1
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		06	BE332	1 157 800,00	1 157 800,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		13	BE332	1 014 207,20	1 014 207,20	0,00	1
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		20	BE322	425 794,65	425 794,65	0,00	2
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		20	BE332	648 372,71	648 372,71	0,00	4
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		24	BE323	3 122 954,11	3 122 954,11	0,00	3
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		24	BE332	8 741 402,84	8 741 402,84	208 813,91	4
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		07	BE323	383 265,80	383 265,80	0,00	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		07	BE332	12 374 250,35	12 374 250,35	489 239,35	2
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		11	BE323	339 660,00	339 660,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		13	BE327	233 812,96	233 812,96	0,00	1
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		07	BE326	1 918 855,45	1 918 855,45	0,00	2
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		08	BE344	269 400,00	269 400,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		20	BE352	665 318,12	665 318,12	0,00	2
2	FEDER	En transition	057	01	01	07	01		06	BE322	6 084 496,73	6 084 496,73	0,00	6
2	FEDER	En transition	057	01	01	07	01		07	BE322	5 104 325,03	5 104 325,03	407 056,63	3
2	FEDER	En transition	057	01	01	07	01		24	BE332	3 785 816,80	3 785 816,80	19 452,94	2
2	FEDER	En transition	057	01	02	07	01		07	BE326	525 483,81	525 483,81	0,00	1
2	FEDER	En transition	057	01	02	07	01		12	BE327	124 434,56	124 434,56	0,00	1
2	FEDER	En transition	057	01	02	07	01		24	BE326	120 733,76	120 733,76	0,00	1
2	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	BE3	1 335 109,73	1 335 109,73	85 317,96	1
2	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	BE32	1 817 264,50	1 817 264,50	0,00	1
2	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	BE322	8 167 632,59	8 167 632,59	997 409,59	3

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	BE323	8 663 380,08	8 663 380,08	188 160,79	6
2	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	BE332	25 032 917,69	25 032 917,69	976 018,48	6
2	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		24	BE327	993 500,00	993 500,00	115 441,71	1
2	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		24	BE332	239 829,70	239 829,70	22 420,49	1
2	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		24	BE343	3 099 744,83	3 099 744,83	240 497,07	1
2	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		24	BE322	1 309 500,00	1 309 500,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE3	3 408 217,31	3 408 217,31	571 191,34	6
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE32	1 179 925,20	1 179 925,20	9 245,17	3
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE322	13 992 146,71	13 992 146,71	3 307 547,99	12
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE323	23 321 368,11	23 321 368,11	2 841 827,97	33
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE33	76 268,00	76 268,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE332	21 268 234,40	21 268 234,40	1 736 305,20	27
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE352	3 552 449,10	3 552 449,10	464 646,89	7
2	FEDER	En transition	060	01	02	07	01		24	BE343	2 157 693,21	2 157 693,21	362 638,65	2
2	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		24	BE352	426 807,60	426 807,60	140 536,26	1
2	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		24	BE322	3 561 466,53	3 561 466,53	369 646,80	4
2	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		24	BE323	14 228 389,29	14 228 389,29	2 692 896,34	19
2	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		24	BE332	12 270 184,32	12 270 184,32	1 296 460,96	21
2	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		24	BE352	1 116 700,13	1 116 700,13	214 312,53	3
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE3	285 388,19	285 388,19	83 501,34	1
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE32	1 734 736,10	1 734 736,10	0,00	1
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE327	3 444 591,57	3 444 591,57	946 994,72	3
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE332	710 842,85	710 842,85	76 599,36	1
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE336	375 801,86	375 801,86	114 679,19	1
2	FEDER	En transition	065	01	03	07	01		24	BE321	410 150,21	410 150,21	127 218,15	1
2	FEDER	En transition	065	01	03	07	01		24	BE322	5 292 063,32	5 292 063,32	1 155 478,12	6
2	FEDER	En transition	065	01	03	07	01		24	BE352	852 855,84	852 855,84	138 900,53	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE32	6 976 610,47	6 976 610,47	492 805,21	5
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE322	1 296 693,29	1 296 693,29	145 967,85	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE323	10 311 746,05	10 311 746,05	251 483,65	5
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE327	2 797 647,68	2 797 647,68	253 998,24	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE33	536 578,13	536 578,13	41 183,54	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE332	12 434 919,11	12 434 919,11	41 158,96	6
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE341	953 404,39	953 404,39	228 523,10	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE352	9 639 784,82	9 639 784,82	1 675 864,09	4
2	FEDER	Plus développées	001	03	07	07	01		16	BE31	1 084 782,75	1 084 782,75	271 195,69	1
2	FEDER	Plus développées	001	04	07	07	01		16	BE31	3 254 348,25	3 254 348,25	813 587,06	1
2	FEDER	Plus développées	056	01	02	07	01		07	BE310	988 000,00	988 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	056	01	02	07	01		13	BE310	583 249,63	583 249,63	0,00	2
2	FEDER	Plus développées	057	01	02	07	01		07	BE310	1 483 200,00	1 483 200,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	058	01	02	07	01		24	BE310	3 086 326,80	3 086 326,80	0,00	2
2	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		24	BE310	6 724 270,84	6 724 270,84	560 637,47	12
2	FEDER	Plus développées	065	01	02	07	01		24	BE310	4 384 007,00	4 384 007,00	323 179,22	7
2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		24	BE310	1 364 657,00	1 364 657,00	76 462,81	1
3	FEDER	En transition	023	01	02	07	06		24	BE331	246 750,00	246 750,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	031	01	01	07	06		24	BE332	2 004 756,19	2 004 756,19	0,00	1
3	FEDER	En transition	031	01	02	07	06		24	BE325	1 104 524,31	1 104 524,31	128 456,73	1
3	FEDER	En transition	031	01	02	07	06		24	BE326	2 252 416,99	2 252 416,99	0,00	1
3	FEDER	En transition	031	01	02	07	06		24	BE352	200 098,18	200 098,18	0,00	1
3	FEDER	En transition	032	01	02	07	06		24	BE325	2 368 904,59	2 368 904,59	0,00	1
3	FEDER	En transition	032	01	02	07	06		24	BE336	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	034	01	01	07	06		24	BE323	20 975 939,15	20 975 939,15	0,00	3
3	FEDER	En transition	034	01	01	07	06		24	BE332	9 621 523,96	9 621 523,96	0,00	2
3	FEDER	En transition	034	01	01	07	06		24	BE352	4 641 286,41	4 641 286,41	0,00	1
3	FEDER	En transition	034	01	02	07	06		24	BE322	2 341 207,54	2 341 207,54	100 753,98	1
3	FEDER	En transition	034	01	02	07	06		24	BE323	1 001 520,74	1 001 520,74	0,00	2
3	FEDER	En transition	034	01	02	07	06		24	BE332	4 158 058,03	4 158 058,03	0,00	2
3	FEDER	En transition	034	01	03	07	06		24	BE326	764 340,25	764 340,25	0,00	1
3	FEDER	En transition	050	01	03	07	06		24	BE325	1 977 671,89	1 977 671,89	0,00	1
3	FEDER	En transition	075	01	01	07	06		24	BE3	200 000,00	200 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	075	01	07	07	06		24	BE3	2 967 615,41	2 967 615,41	25 900,43	1
3	FEDER	En transition	089	01	01	07	06		24	BE322	13 012 418,82	13 012 418,82	0,00	3
3	FEDER	En transition	089	01	01	07	06		24	BE323	1 506 000,00	1 506 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	089	01	01	07	06		24	BE332	12 460 797,50	12 460 797,50	0,00	3

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	En transition	089	01	02	07	06		24	BE323	6 364 500,00	6 364 500,00	0,00	2
3	FEDER	En transition	089	01	02	07	06		24	BE325	7 494 292,31	7 494 292,31	0,00	2
3	FEDER	En transition	089	01	02	07	06		24	BE352	3 387 000,00	3 387 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	090	01	03	07	06		24	BE341	1 000 000,00	1 000 000,00	11 797,50	1
3	FEDER	En transition	090	01	03	07	06		24	BE342	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	092	01	01	07	06		24	BE3	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	092	01	01	07	06		24	BE322	58 311 359,14	58 311 359,14	0,00	2
3	FEDER	En transition	092	01	01	07	06		24	BE323	11 850 241,03	11 850 241,03	0,00	2
3	FEDER	En transition	092	01	01	07	06		24	BE332	31 427 878,67	31 427 878,67	2 360 457,00	2
3	FEDER	En transition	092	01	02	07	06		24	BE325	1 155 800,90	1 155 800,90	0,00	2
3	FEDER	En transition	092	01	02	07	06		24	BE327	8 476 369,98	8 476 369,98	0,00	2
3	FEDER	En transition	092	01	03	07	06		24	BE326	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	092	01	03	07	06		24	BE342	5 806 110,05	5 806 110,05	0,00	2
3	FEDER	En transition	094	01	01	07	06		24	BE322	15 270 096,15	15 270 096,15	0,00	1
3	FEDER	En transition	094	01	01	07	06		24	BE332	1 035 150,00	1 035 150,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	094	01	02	07	06		24	BE327	11 901 607,65	11 901 607,65	607 998,61	1
3	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		24	BE325	1 226 637,29	1 226 637,29	0,00	1
4	FEDER	En transition	001	03	07	07	04		16	BE3	8 789 045,20	8 789 045,20	2 197 261,30	1
4	FEDER	En transition	001	04	07	07	04		16	BE3	35 156 180,80	35 156 180,80	8 789 045,20	1
4	FEDER	En transition	012	01	01	07	04		24	BE323	13 783 105,23	13 783 105,23	0,00	1
4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		24	BE322	3 023 175,20	3 023 175,20	0,00	2
4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		24	BE323	7 666 625,59	7 666 625,59	0,00	2
4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		24	BE332	21 607 235,60	21 607 235,60	0,00	1
4	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		24	BE323	4 052 616,30	4 052 616,30	190 700,63	1
4	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		24	BE326	1 263 600,01	1 263 600,01	0,00	2
4	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		24	BE352	4 911 962,57	4 911 962,57	460 487,41	1
4	FEDER	En transition	016	01	01	07	04		24	BE322	540 000,00	540 000,00	77 440,00	1
4	FEDER	En transition	016	01	01	07	04		24	BE332	12 784 076,38	12 784 076,38	96 923,33	1
4	FEDER	En transition	023	01	01	07	04		24	BE322	33 054 849,41	33 054 849,41	290 180,71	2
4	FEDER	En transition	023	01	01	07	04		24	BE323	669 134,60	669 134,60	0,00	1
4	FEDER	En transition	023	01	02	07	04		24	BE32	6 011 926,47	6 011 926,47	0,00	1
4	FEDER	En transition	023	01	02	07	04		24	BE324	6 154 811,03	6 154 811,03	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
4	FEDER	En transition	023	01	02	07	04		24	BE326	722 209,62	722 209,62	0,00	1
4	FEDER	En transition	023	01	02	07	04		24	BE327	8 376 578,56	8 376 578,56	14 786,03	1
4	FEDER	En transition	023	01	02	07	04		24	BE331	2 153 674,12	2 153 674,12	0,00	2
4	FEDER	En transition	023	01	03	07	04		24	BE326	945 978,56	945 978,56	0,00	1
4	FEDER	En transition	031	01	01	07	04		24	BE323	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	031	01	02	07	04		24	BE325	2 240 635,58	2 240 635,58	0,00	1
4	FEDER	En transition	032	01	01	07	04		24	BE332	24 180 034,39	24 180 034,39	0,00	1
4	FEDER	En transition	034	01	02	07	04		24	BE322	1 000 000,00	1 000 000,00	32 570,34	1
4	FEDER	En transition	043	01	02	07	04		24	BE324	697 376,26	697 376,26	0,00	1
4	FEDER	En transition	044	01	01	07	04		24	BE352	5 500 000,00	5 500 000,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	068	01	01	07	04		24	BE32	484 929,75	484 929,75	81 660,38	1
4	FEDER	En transition	068	01	02	07	04		24	BE32	1 057 287,90	1 057 287,90	94 485,93	1
4	FEDER	En transition	090	01	01	07	04		24	BE332	200 000,00	200 000,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	001	03	07	07	04		16	BE31	557 888,20	557 888,20	139 472,05	1
4	FEDER	Plus développées	001	04	07	07	04		16	BE31	2 231 552,80	2 231 552,80	557 888,20	1
4	FEDER	Plus développées	023	01	02	07	04		24	BE310	6 815 112,74	6 815 112,74	0,00	1
5	FEDER	En transition	013	01	01	02	06		24	BE322	4 540 000,00	4 540 000,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	013	01	01	02	06		24	BE332	1 600 000,00	1 600 000,00	237 924,13	1
5	FEDER	En transition	017	01	01	02	04		24	BE32	419 876,00	419 876,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	023	01	01	02	04		24	BE322	5 230 000,00	5 230 000,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	023	01	01	02	04		24	BE323	3 141 886,82	3 141 886,82	0,00	1
5	FEDER	En transition	023	01	01	02	04		24	BE332	7 900 000,00	7 900 000,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	023	01	02	02	04		24	BE324	4 970 000,00	4 970 000,00	0,00	2
5	FEDER	En transition	031	01	01	02	04		24	BE332	9 956 543,25	9 956 543,25	0,00	1
5	FEDER	En transition	034	01	01	02	06		24	BE332	6 830 000,00	6 830 000,00	0,00	2
5	FEDER	En transition	034	01	01	02	06		24	BE352	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	034	01	02	02	06		24	BE325	5 816 703,16	5 816 703,16	54 845,67	2
5	FEDER	En transition	034	01	02	02	06		24	BE336	7 665 996,14	7 665 996,14	0,00	1
5	FEDER	En transition	034	01	02	02	06		24	BE341	5 998 000,00	5 998 000,00	5 748,28	2
5	FEDER	En transition	067	01	02	02	06		24	BE327	5 956 013,00	5 956 013,00	715 894,50	1
5	FEDER	En transition	085	01	01	02	06		24	BE332	2 000 000,00	2 000 000,00	19 820,01	1
5	FEDER	En transition	085	01	02	02	06		24	BE352	1 359 000,00	1 359 000,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
5	FEDER	En transition	090	01	01	02	06		24	BE352	3 850 000,00	3 850 000,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	092	01	01	02	06		24	BE323	2 315 932,00	2 315 932,00	0,00	3
5	FEDER	En transition	092	01	02	02	06		24	BE327	700 000,00	700 000,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	094	01	02	02	06		24	BE352	1 641 000,00	1 641 000,00	0,00	1
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE3	4 485 620,45	4 485 620,45	0,00	3
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE32	7 739 828,80	7 739 828,80	696 207,84	2
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE322	3 971 975,60	3 971 975,60	7 754,99	4
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE323	706 950,00	706 950,00	0,00	1
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE33	5 672 238,00	5 672 238,00	718 083,81	2
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE332	5 381 669,00	5 381 669,00	291 196,18	3
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE352	1 911 388,00	1 911 388,00	0,00	2
6	FEDER	En transition	050	01	02	07	10		24	BE323	2 358 140,00	2 358 140,00	161 827,54	1
6	FEDER	En transition	050	01	02	07	10		24	BE325	1 696 950,00	1 696 950,00	189 541,42	3
6	FEDER	En transition	050	01	02	07	10		24	BE327	9 527 500,00	9 527 500,00	4 001 915,68	4
6	FEDER	En transition	050	01	02	07	10		24	BE336	2 102 943,10	2 102 943,10	0,00	4
6	FEDER	En transition	050	01	03	07	10		24	BE322	2 546 979,25	2 546 979,25	377 051,75	2
6	FEDER	En transition	050	01	03	07	10		24	BE325	454 000,00	454 000,00	82 084,76	1
6	FEDER	En transition	050	01	03	07	10		24	BE331	1 037 240,00	1 037 240,00	0,00	1
6	FEDER	En transition	050	01	03	07	10		24	BE336	1 116 200,00	1 116 200,00	0,00	1
6	FEDER	En transition	050	01	03	07	10		24	BE352	2 152 068,75	2 152 068,75	0,00	2
6	FEDER	Plus développées	050	01	02	07	10		24	BE310	613 318,00	613 318,00	0,00	2
7	FEDER	En transition	123	01	07	07			24	BE3	2 329 937,80	2 329 937,80	2 329 937,80	3
7	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			24	BE31	88 008,80	88 008,80	88 008,80	3

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	6	0,00		0,00	

un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
1	0,00		0,00	
2	0,00		0,00	
3	0,00		0,00	
4	0,00		0,00	
5	0,00		0,00	
6	0,00		0,00	
7	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

L'année 2017 a été majoritairement consacrée à la rédaction du premier **rapport d'avancement de l'accord de partenariat**. Comme prévu dans le plan d'évaluation, le rapport a été rédigé en interne, plutôt qu'avec le soutien d'experts externes.

La Wallonie était chargée de la coordination entre les partenaires des entités fédérées belges jusqu'au 30 juin 2017. Cette période a été consacrée à la préparation, la collecte des contributions des partenaires, la rédaction ainsi que l'intégration des diverses parties du rapport annuel de mise en œuvre de l'accord de partenariat. Ce rapport a été remis à la Commission le 31 août 2017, laquelle a émis des observations au mois d'octobre. Une réponse à ces observations a été envoyée début 2018.

En ce qui concerne les **évaluations thématiques**, il a été décidé en début de programmation que l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) apporterait son soutien au Département de la Coordination des Fonds Structurels (DCFS). Ce partenariat prévoit que l'IWEPS prenne activement part à la mise en œuvre et à la définition des évaluations thématiques. En 2017, des échanges ont eu lieu en vue d'établir les modalités de ce partenariat. Conformément au plan d'évaluation, les premiers marchés pour les évaluations thématiques seront lancés dans le courant de l'année 2018.

L'année 2017 a également été marquée par une implication importante des agents de la Direction de l'Animation et de l'Évaluation (au sein du DCFS) dans leur **parcours de formation**. Ils ont participé à deux conférences internationales. L'une a eu lieu en mai 2017 à Vilnius, avec pour thématique l'évaluation des innovations et l'innovation dans l'évaluation, l'autre s'est déroulée en octobre 2017 à Budapest et concernait l'échange de bonnes pratiques dans les domaines de l'évaluation, du monitoring et de l'audit. Les agents ont également suivi les diverses sessions de travail du réseau EVAL ainsi qu'un cursus en « Evaluation de politiques publiques » auprès de l'École d'Administration publique wallonne.

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Au-delà des problèmes déjà identifiés dans les précédents rapports, aucun nouveau problème n'est observé.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	B2START
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Rue Louis de Geer 2, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique

8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	B2START S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue Louis de Geer 2, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres

œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	11 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	5 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 250 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	500 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	500 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	750 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	750 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	

EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les	0

bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,70
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	0,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 500 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	600 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	930 000,00

microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	372 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	372 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	558 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	2
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	2
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	2
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	2
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	2 628 000,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	558 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	2 070 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à	4,70

l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	8,06
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	4 500 000,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	92,19
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	10 354,73
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	1 584,57
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	8 770,16
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	3 000 000,00

EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	750 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	750 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	7,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	29,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,60
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	7,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 735 652,40
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	B2START
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Rue Louis de Geer 2, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à	

l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	B2START S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue Louis de Geer 2, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	11 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	4 339 131,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 735 652,40
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 735 652,40
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	

14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 084 782,75
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	433 913,10
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	433 913,10
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	650 869,65
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	650 869,65
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. <i>Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</i>	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires,</i>

	<i>subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00

38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,70
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-	0

participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,70
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	107,08
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	2 603 478,60
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	650 869,65
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	650 869,65
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	0,00

liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
---	--

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	9 568 830,27
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FCR 2020
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue Georges Lemaître 62, 6041 Charleroi
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique

8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	FCR 2020 S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue Georges Lemaître 62, 6041 Charleroi
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres

œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	14 déc. 2016
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	23 922 075,67
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 568 830,27
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	9 568 830,27
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	5 980 518,92
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 392 207,57
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 392 207,57
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	3 588 311,35
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	3 588 311,35
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	

EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	753 500,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	301 400,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	485 100,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	194 040,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	194 040,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	291 060,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les	4

bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	3
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	3
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	3
29.2.1. dont micro-entreprises	2
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	2 687 460,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	541 060,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	2 146 400,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,10
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	14,85
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	3 749 500,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les	4 087 000,00

bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 634 800,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	3 652 355,19
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 460 942,08
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 460 942,08
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 191 413,11
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	16
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	15
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	14
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	14
29.2.1. dont micro-entreprises	7
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	5 705 413,31
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 621 413,31
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	3 084 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,10
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	4,91

référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	20 294 108,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	1 045 000,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	28 129,83
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	18 637,98
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	9 491,85
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	14 353 245,40

EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	3 588 311,35
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 588 311,35
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	48,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	17,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	6,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	6,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	166,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	61,20
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	48,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	17,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 679 916,72
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FCR 2020
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue Georges Lemaître 62, 6041 Charleroi
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à	

l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Fonds de Capital à Risque 2020 SA ("FCR 2020" S.A.)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue Georges Lemaître 62, 6041 Charleroi
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	14 déc. 2016
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	11 699 791,80
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 679 916,72
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 679 916,72
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	

14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 924 947,95
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 169 979,18
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 169 979,18
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 754 968,77
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 754 968,77
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. <i>Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</i>	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires,</i>

	<i>subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00

38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,10
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	598 811,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	239 524,40
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	296 992,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	118 796,80
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	118 796,80
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	178 195,20
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-	3

participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	2
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	2
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	2
29.2.1. dont micro-entreprises	2
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	1 004 195,20
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	178 195,20
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	826 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,10
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	9,45
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	2 637 763,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	125 000,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	2 057,30
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	2 057,30
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	7 019 875,08
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 754 968,77
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 754 968,77
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	23,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	23,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	0,00

liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
---	--

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	10 105 501,69
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	IMBC 2020
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Rue des Quatre Fils Aymon 12-14, 7000 Mons
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique

8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	IMBC 2020 S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue des Quatre Fils Aymon 12-14, 7000 Mons
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres

œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	6 déc. 2016
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	25 263 754,23
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	10 105 501,69
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	10 105 501,69
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	12 631 877,10
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 052 750,84
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 052 750,84
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	7 579 126,26
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	7 579 126,26
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	

EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	6 235 993,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 494 397,20
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	4 953 111,49
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 981 244,60
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 981 244,60
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 971 866,89
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les	32

bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	22
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	22
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	22
29.2.1. dont micro-entreprises	3
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	15 645 054,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 971 866,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	10 673 188,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,58
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	8,90
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	25 338 346,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	399 993,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	8 210 650,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 284 260,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	6 219 540,69

microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 487 816,28
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 487 816,28
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	3 731 724,41
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	19
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	16
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	16
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	16
29.2.1. dont micro-entreprises	7
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	10 225 203,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 520 951,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	5 704 252,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à	4,58

l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	5,11
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	13 915 525,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	80 538,10
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	60 910,98
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	19 627,12
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	15 158 252,54

EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	7 579 126,26
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	7 579 126,26
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	176,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	54,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	51,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	33,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	51,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	33,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	6,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	8,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 942 391,60
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	IMBC 2020
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Rue des Quatre Fils Aymon 12-14, 7000 Mons
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à	

l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	IMBC 2020 S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue des Quatre Fils Aymon 12-14, 7000 Mons
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	6 déc. 2016
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	12 355 978,99
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 942 391,60
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 942 391,60
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	

14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	3 088 994,75
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 235 597,90
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 235 597,90
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 853 396,85
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 853 396,85
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. <i>Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</i>	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires,</i>

	<i>subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	4 033 333,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 613 332,20
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	3 033 333,33
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 213 333,33
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 213 333,33
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 820 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	6
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	5
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	5
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	5
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	8 121 666,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	6 938 333,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	1 183 333,00

39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,58
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	7,69
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	11 820 000,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	1 333 333,33
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	65 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	26 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	65 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	26 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	26 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	39 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	1
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans	1

des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	1
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	1
29.2.1. dont micro-entreprises	1
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	2 144 000,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	429 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	1 715 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,58
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	83,46
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	3 491 000,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	1 727,42
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	1 727,42
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	7 413 587,39
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 853 396,85
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 853 396,85
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	24,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	5,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	24,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	4,00

liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
---	--

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	12 887 173,30
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	INNODEM 3
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Rue Saint Etienne, 3, 4000 LIEGE
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique

8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	INNODEM 3 S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue Saint Etienne, 3, 4000 LIEGE
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres

œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	13 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	32 217 933,26
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 887 173,30
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	12 887 173,30
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	8 054 483,32
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 221 793,33
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 221 793,33
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	4 832 689,99
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	4 832 689,99
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	

EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 199 854,32
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	479 941,73
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 199 854,32
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	479 941,73
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	479 941,73
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	719 912,59
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les	4

bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	4
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	3
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	3
29.2.1. dont micro-entreprises	2
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	5 350 000,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 500 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	2 850 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,62
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	12,15
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	6 549 854,32
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	649 854,32
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	0,00

microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à	4,62

l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	58,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	2 049,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	2 049,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	19 330 759,96

EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	4 832 689,99
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 832 689,99
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	64,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	224,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	4,50
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	64,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	8,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	6 302 849,57
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	INNODEM 3
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Rue Saint Etienne, 3, 4000 LIEGE
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à	

l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	INNODEM 3 S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue Saint Etienne, 3, 4000 LIEGE
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	13 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	15 757 123,93
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 302 849,57
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	6 302 849,57
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	

14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	3 939 280,98
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 575 712,39
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 575 712,39
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	2 363 568,59
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	2 363 568,59
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. <i>Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</i>	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires,</i>

	<i>subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00

39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,62
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	0,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans	0

des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,62
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	9 454 274,36
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	2 363 568,59
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 363 568,59
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	30,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	30,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	0,00

liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
---	--

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 536 447,55
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	LDE 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B - 6700 Arlon
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique

8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Luxembourg Développement Europe Deux S.A. ("LDE 2" S.A.)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B - 6700 Arlon
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres

œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 341 118,88
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 536 447,55
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 536 447,55
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 585 279,72
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	634 111,89
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	634 111,89
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	951 167,83
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	951 167,83
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	

EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	33 365,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	13 346,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	33 365,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	13 346,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	13 346,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	20 019,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les	1

bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	1
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	1
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	1
29.2.1. dont micro-entreprises	1
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	20 019,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	20 019,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,82
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,50
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	33 365,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	0,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	0,00

microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à	4,82

l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	46,57
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	1 420,08
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	1 267,27
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	152,81
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	3 804 671,33

EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	951 167,83
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	951 167,83
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	44,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	653 628,82
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	LDE 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B - 6700 Arlon
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à	

l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Luxembourg Développement Europe Deux S.A. ("LDE2" S.A.)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B - 6700 Arlon
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	1 634 072,05
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	653 628,82
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	653 628,82
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	

14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	408 518,01
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	163 407,20
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	163 407,20
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	245 110,81
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	245 110,81
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. <i>Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</i>	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires,</i>

	<i>subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	400 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	160 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	175 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	70 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	70 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	105 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	3
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	2
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	2
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	2
29.2.1. dont micro-entreprises	1
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	1 430 000,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 230 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	200 000,00

39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,82
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	21,43
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	3 662 500,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	175 000,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans	0

des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,82
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	12,26
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	980 443,23
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	245 110,81
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	245 110,81
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	1,00

liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
---	--

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 686 223,65
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	MOVE
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 Eupen
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique

8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Meuseinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE invest") S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 Eupen
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres

œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	13 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 715 559,12
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 686 223,65
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 686 223,65
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 678 889,78
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	671 555,91
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	671 555,91
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 007 333,87
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 007 333,87
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	

EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les	0

bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,30
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les	1 100 000,00

bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	440 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	800 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	320 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	320 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	480 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	3
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	2
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	2
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	2
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	1 450 000,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 080 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	370 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,30
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	5,53

référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	2 170 000,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	8 780,46
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	6 000,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	2 780,46
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	4 029 335,47

EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 007 333,87
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 007 333,87
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	47,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 313 776,35
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	MOVE
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 EUPEN
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à	

l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 EUPEN
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	13 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	3 284 440,88
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 313 776,35
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 313 776,35
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	

14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	821 110,22
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	328 444,09
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	328 444,09
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	492 666,13
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	492 666,13
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. <i>Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</i>	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires,</i>

	<i>subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	400 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	160 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	1
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00

39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,30
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	0,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans	0

des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,30
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	1 970 664,53
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	492 666,13
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	492 666,13
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	6,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	6,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	0,00

liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 115 776,60
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 oct. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	NOVALLIA - Plus développée
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure

aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b): comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	NOVALLIA S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché	Autres

public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27 juil. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	2 789 441,50
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 115 776,60
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 115 776,60
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	697 360,38
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	278 944,15
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	278 944,15
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	418 416,23
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	418 416,23
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...). Participations en capital.
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans	0

des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,55
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...). Participations en capital.
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	0,00

microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,55
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par	0,00

produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	1 673 664,90
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	418 416,23
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	418 416,23
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	

IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	17 578 090,40
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 oct. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	NOVALLIA - Transition
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège

financier (nom du pays et ville)	
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38,	

paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	NOVALLIA S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27 juil. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	43 945 226,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	17 578 090,40
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	17 578 090,40
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	10 986 306,50
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 394 522,60
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 394 522,60
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	

15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	6 591 783,90
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	6 591 783,90
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...). Participations en capital.
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	0,00

des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,55
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
40. Valeur des investissements et des participations en	0,00

actions (en EUR)	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...). Participations en capital.
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement	0,00

sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,55
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	

l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	26 367 135,60
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	6 591 783,90
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	6 591 783,90
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	128,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	128,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	43,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9,	03 - Renforcer la compétitivité des petites et

<i>premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</i>	<i>moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	6 474 354,79
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Namur Investment and Growth (NIG)
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue des Champs-Élysées, 160, 5000 Namur
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui

9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Namur Innovation & Growth S.A. ("NIG" S.A.)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue des Champs-Élysées, 160, 5000 Namur
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	11 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à	

l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	16 185 886,98
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 474 354,79
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	6 474 354,79
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	5 665 060,45
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 237 177,40
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 237 177,40
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	2 427 883,05
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	2 427 883,05
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37,	

paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	4 097 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 638 800,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 069 760,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	827 904,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	827 904,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 241 856,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	9
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	5
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	5
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	5
29.2.1. dont micro-entreprises	1
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	

finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	13 581 180,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 641 856,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	10 939 324,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	17,40
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	21 981 771,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	3 000 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 200 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 334 216,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	933 686,40
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	933 686,40
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	

25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 400 529,60
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	10
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	7
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	7
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	7
29.2.1. dont micro-entreprises	4
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	1 775 530,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 400 530,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	375 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,90
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	3 225 000,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	137,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	19 680,44
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	5 837,44
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	13 843,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	9 711 532,19
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	2 427 883,05
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 427 883,05
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	32,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	12,00

liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	32,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	12,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	112,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	30,44
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	4,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 775 209,41
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Namur Investment and Growth (NIG)
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue des Champs-Élysées, 160, 5000 Namur

7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement	

(UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Namur Investment and Growth ("NIG" S.A.)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue des Champs-Élysées, 160, 5000 Namur
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	11 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 938 023,53
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 775 209,41
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 775 209,41
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 428 308,23
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 387 604,70
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 387 604,70
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en	1 040 703,53

EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 040 703,53
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	535 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	214 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	0,00

des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	1
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	

référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	3 545 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 418 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 613 084,84
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 045 233,94
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 045 233,94
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 567 850,90
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	13
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	10
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	9
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	9
29.2.1. dont micro-entreprises	3
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	

29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	2 050 158,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 567 851,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	482 307,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,96
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	4 090 540,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	105 000,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	12 973,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	12 973,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le	

cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	4 162 814,12
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 040 703,53
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 040 703,53
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par	<i>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur</i>

<i>l'instrument financier</i>	<i>agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	12 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT)
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non

9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	micro loans(<=25.000 EUR) for small enterprises
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014
13. Date de signature de l'accord de financement avec	1 févr. 2017

l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	30 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	12 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	7 500 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	4 500 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	4 500 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument	

financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt subordonné Socamut
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	5 626 606,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 250 642,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	4 532 574,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 813 030,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 813 030,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 719 544,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	421
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	355
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	355
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	355
29.2.1. dont micro-entreprises	352
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	

33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	1
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	5 890,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	16 425 909,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 719 544,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	13 706 365,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	6,90
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	10,06
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	213 570,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	190 460,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	23 110,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux	0,00

Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	18 000 000,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	4 500 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 500 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 386,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	355,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 726 547,14
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument	

financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	WAPI 2020
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Rue Defacqz, 17, 7800 ATH
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts,	

contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	WAPI 2020 S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue Defacqz, 17, 7800 ATH
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	24 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	11 816 367,85
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 726 547,14
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 726 547,14
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	

14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 954 092,08
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 181 636,90
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 181 636,90
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 772 455,18
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 772 455,18
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. <i>Nom du produit financier proposé par</i>	<i>Prêts (garantis) Participations en capital &</i>

<i>L'instrument financier</i>	<i>quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 895 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	758 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 184 291,86
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	473 716,74
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	473 716,74
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	710 575,12
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	13
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	11
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	10
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	10
29.2.1. dont micro-entreprises	8
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	1 884 075,12
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 033 075,12

38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	851 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,24
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	4,98
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	1 331 400,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	15 000,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 185 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	474 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	985 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	394 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	394 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	591 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	5
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-	4

participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	4
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	4
29.2.1. dont micro-entreprises	4
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	3 751 674,20
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 658 251,80
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	2 093 422,40
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,24
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	10,52
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	3 946 942,20
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport	

aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	3 705,70
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	2 603,28
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	1 102,42
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	7 089 820,71
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 772 455,18
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 772 455,18
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	82,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	24,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	<i>CO05 - Investissement productif: nombre</i>

<i>auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	4,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	24,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 311 656,32
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	WAPI 2020
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Rue Defacqz, 17, 7800 ATH
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de	

l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme	Personne morale existante ou nouvellement créée

accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	WAPI 2020 S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue Defacqz, 17, 7800 ATH
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	24 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	5 779 140,80
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 311 656,32
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 311 656,32
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 444 785,20
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	577 914,08
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	577 914,08
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	866 871,12
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	866 871,12
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de	

l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	

25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,24
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	0,00

par produit (facultatif)	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	400 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	160 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	340 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	136 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	136 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	204 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	3
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	3
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	3
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	3
29.2.1. dont micro-entreprises	3
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	524 000,00

EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	204 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	320 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,24
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	4,85
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	400 000,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	80 000,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	800,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	800,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des	0,00

coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 467 484,48
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	866 871,12
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	866 871,12
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	11,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	11,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
-----------------	-------------------

--

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
-----------------	---------------------

--

Axe prioritaire	3 - INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020
-----------------	------------------------------------

--

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
-----------------	---------------------------------------

--

Axe prioritaire	6 - COMPETENCE 2020
-----------------	---------------------

--

Axe prioritaire	7 - ASSISTANCE TECHNIQUE
-----------------	--------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	3 138 922,30	1,60%
2	19 466 870,81	11,07%
3	898 700,00	0,72%
4	67 527 990,35	61,63%
5	13 030 194,65	38,25%
Total	104 062 678,11	15,27%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Notre PO n'est pas concerné par ce point

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	-------------------	----------	--------------	------------

Total de contrôle pour toutes les données structurées: 1070025039

Résultats de la dernière validation

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: M, année: 2014 (0,00 < 20 598,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: M, année: 2015 (20 586,00 < 20 598,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 20 598,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 20 598,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 78 767,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: T, année: 2015 (77 378,00 < 78 767,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 78 767,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 78 767,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: M, année: 2014 (0,00 < 94,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1,

Gravité	Code	Messages
		priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: M, année: 2015 (89,90 < 94,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 94,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 94,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 89,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: T, année: 2015 (87,00 < 89,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 89,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 89,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 19,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 19,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 22,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1,

Gravité	Code	Messages
		priorité d'investissement: 3c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 22,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: M, année: 2015 (null < 0,93). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 0,93). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 0,93). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: T, année: 2015 (null < 0,93). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 0,93). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 0,93). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 2,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 2,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: T, année: 2014 (1,22 < 2,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2,

Gravité	Code	Messages
		priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: T, année: 2015 (1,59 < 2,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 2,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 2,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.2, indicateur: 2.2.A, catégorie de région: M, année: 2015 (null < 273,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.2, indicateur: 2.2.A, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 273,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.2, indicateur: 2.2.A, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 273,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.2, indicateur: 2.2.A, catégorie de région: T, année: 2015 (null < 1 955,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.2, indicateur: 2.2.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 1 955,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.2, indicateur: 2.2.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 1 955,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: M, année: 2014 (53,00 < 57,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: M, année: 2015 (null < 57,60). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 57,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 57,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: T, année: 2014 (53,00 < 57,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: T, année: 2015 (null < 57,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 57,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 57,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 3.1, indicateur: 3.1.B, catégorie de région: T, année: 2014 (598 694,25 < 605 658,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 3.1, indicateur: 3.1.B, catégorie de région: T, année: 2015 (600 267,88 < 605 658,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 3.1, indicateur: 3.1.B, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 605 658,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 3.1, indicateur: 3.1.B, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 605 658,00). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 4.1, indicateur: 4.1.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 3 328,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 4.1, indicateur: 4.1.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 3 328,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4g, objectif spécifique: 4.5, indicateur: 4.5.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 2 078,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4g, objectif spécifique: 4.5, indicateur: 4.5.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 2 078,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 5.2, indicateur: 5.2.B, catégorie de région: T, année: 2014 (598 694,25 < 605 658,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 5.2, indicateur: 5.2.B, catégorie de région: T, année: 2015 (600 267,88 < 605 658,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 5.2, indicateur: 5.2.B, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 605 658,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 5.2, indicateur: 5.2.B, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 605 658,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: M, année: 2014 (43,60 > 23,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: M, année: 2015 (64,20 > 23,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: T, année: 2014 (24,20 > 23,00). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: T, année: 2015 (23,90 > 23,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: M, année: 2014 (1,18 > 0,94). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: T, année: 2014 (1,18 > 0,94). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: M, année: 2014 (8,77 > 3,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: M, année: 2015 (6,43 > 3,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: 4.2, indicateur: 4.2.A, catégorie de région: M, année: 2015 (13,60 < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: 4.2, indicateur: 4.2.A, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: 4.2, indicateur: 4.2.A, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: 4.2, indicateur: 4.2.A, catégorie de région: T, année: 2015 (13,60 < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: 4.2, indicateur: 4.2.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: 4.2, indicateur: 4.2.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 4.3, indicateur: 4.3.A, catégorie de région: T, année: 2015 (13,60 < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 4.3, indicateur: 4.3.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 4.3, indicateur: 4.3.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 4.4, indicateur: 4.4.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 34 960 000,00). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 4.4, indicateur: 4.4.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 34 960 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 5.1, indicateur: 5.1.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 34 960 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 5.1, indicateur: 5.1.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 34 960 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 055,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 055,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 075,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 274,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.d, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 315,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 315,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 333,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 333,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 355,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4g, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 355,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4g, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 424,53 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 560,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 560,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 687,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,09 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 10a, indicateur: 6.1.a, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 104,02 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,97 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 110,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, indicateur: 4.4.a, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 111,54 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 4.1.a, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 115,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 115,45 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 115,48 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,88 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 117,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 119,23 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 4.1.a, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 123,08 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 4.1.a, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 123,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, indicateur: 4.4.a, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 132,91 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 10a, indicateur: 6.1.b, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.d, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, indicateur: 1.4.c, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6e, indicateur: 5.2 a, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 136,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.e, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 145,45 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 147,06 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 147,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 158,81 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6e, indicateur: CO39, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 161,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 161,76 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 166,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6e, indicateur: 5.2 a, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 180,53 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 183,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6e, indicateur: 3.1 a, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 188,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 196,51 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 197,52 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 200,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.c, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 209,09 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 209,09 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 221,43 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 222,05 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO39, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 225,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 233,61 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 237,16 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 250,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO02, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 292,21 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 3 578,95 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4g, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 3 578,95 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4g, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 314,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 316,07 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 319,84 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 333,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6e, indicateur: 3.1 a, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 350,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.c, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 375,58 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 4 850,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 4 850,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 439,99 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 452,03 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 462,94 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 519,23 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 543,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 543,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 556,25 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 562,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 7 555,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 8 450,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 8 665,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 847,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 847,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 848,70 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 947,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.d, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,93 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 110,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 111,54 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 4.1.a, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 119,23 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 4.1.a, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 123,08 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 4.1.a, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 123,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.c, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.d, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 137,11 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 141,25 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 145,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 155,71 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 194,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 2 525,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 250,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO02, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 4 845,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 418,13 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 445,40 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 445,40 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 506,25 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 730,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 730,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.